



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 73758

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions de remplacement des enseignants absents suite à des congés de maternité, de formation ou de départ en congé progressif d'activité. En effet, bien que ces types d'absences soient prévisibles, il est fréquent que les postes occupés par ces enseignants restent vacants pendant plusieurs semaines voire, dans le pire des cas, plusieurs mois. Ce manque régulier de professeurs inquiète, voire scandalise, les parents d'élèves qui souhaitent, légitimement, que leurs enfants bénéficient d'un véritable suivi pédagogique grâce à une présence stable des enseignants. Cette situation devient dramatique pour les lycéens qui voient l'échéance de l'examen du baccalauréat se rapprocher. Les interventions répétées des chefs d'établissements auprès des académies restent très souvent lettre morte et ils n'ont plus comme solution que de s'adresser à l'ANPE locale ! Par conséquent, il souhaiterait savoir exactement comment fonctionnent les services de ressources humaines dans les académies et s'ils sont véritablement opérationnels. Enfin, il lui demande de lui préciser les moyens concrets que le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour pallier ces absences récurrentes d'une année scolaire à l'autre et ainsi assurer un accueil normal des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73758

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1200